

adoptées. L'adhésion à l'ALENA n'est possible que si le pays intéressé s'engage résolument et durablement en faveur d'une réforme économique axée sur le marché. Bien des pays de l'Amérique latine et d'ailleurs ne pourront ou ne voudront pas s'astreindre à une discipline aussi rigoureuse dans un avenir prévisible. Mais certains y sont prêts. Outre le Chili, il est possible aussi que le Venezuela, la Colombie et l'Argentine présentent leur candidature d'ici 1995.

Comment ne pas mentionner également les Caraïbes du Commonwealth, avec qui nous avons des liens historiques et commerciaux de longue date. L'ALENA fera diminuer graduellement les avantages commerciaux préférentiels que leur accordaient jusqu'ici le Canada et les États-Unis. Pour ces pays, le défi à relever sera de parachever avec diligence leur zone de libre-échange (le CARICOM), et notamment de s'engager plus résolument à libéraliser les règles de l'investissement. Le Canada doit encourager ce processus et travailler avec ces pays dans le cadre des mécanismes existants, comme le Comité consultatif mixte sur le commerce et l'économie. Un engagement ferme et réel de libéraliser leur commerce et leurs économies à l'échelle infrarégionale (c.-à-d. dans le CARICOM ou dans le cadre centraméricain) serait de leur part l'indication la plus nette que leur accession à l'ALENA pourrait se réaliser.

En outre, nos propres intérêts nous commandent de chercher activement à influencer sur la réponse des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à l'ALENA. Si nous laissons l'initiative aux États-Unis seuls, nous risquons de voir s'installer un réseau en étoile avec comme centre les États-Unis seuls jouissant d'un accès et d'un traitement privilégiés sur chacun des marchés de la région. Le réseau croissant d'accords de libre-échange que le Mexique a conclus directement avec plusieurs de ses partenaires latino-américains (p. ex. le Chili, le Venezuela et la Colombie) soulève des préoccupations similaires. Cette approche serait défavorable aux intérêts du Canada, parce qu'elle défavoriserait nos exportations vers ces marchés et permettrait aux États-Unis (ou au Mexique dans une moindre mesure) de se présenter comme la seule économie d'Amérique où l'investisseur peut produire pour exporter, à des conditions préférentielles, vers divers marchés.

Le Canada a donc intérêt à prendre l'initiative et à aller au-devant de ces pays en instaurant au niveau de hauts responsables un dialogue permanent sur la politique commerciale qui mette en évidence les avantages que présente l'accession à l'ALENA, au lieu de laisser place à l'établissement d'une relation encombrante et restrictive ayant la configuration de réseau en étoile. Cette approche n'exclurait pas la possibilité d'accession de certains pays du bassin du Pacifique comme la Corée et l'Australie⁴.

⁴Cette proposition est examinée en détail dans Programme de diversification du libre-échange au lendemain de l'ALENA et des NCM, par Keith H. Christie, Groupe des politiques, document n° 94/4 (janvier 1994).